

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2016 – 20 heures 15
Mairie de MONTLEBON

Conseillers

En exercice	19	L'an deux mille seize, le 26 septembre,
Présents	14	Le Conseil Municipal de Montlebon s'est réuni à la salle du Conseil,
Votants	18	après convocation légale, sous la présidence de Mme Catherine
Absents	05	ROGNON, Maire, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Date de convocation : 22/09/2016

Présents : M. Y. BARTHOD, M. F. BEZ, M. R. BINETRUY, M. P. DEJARDIN, M. JL. DUFFAIT, Mme L. GAIFFE, M. J. GARREAU, Mme P. JOUFFRAY, Mme MJ. KACZMAR, Mme S. POLAT, Mme C. ROGNON, Mme MP. ROUGNON-GLASSON, Melle A. SAUGE, M. D. SCHALLER.

Absents excusés : M. P. ANDRE (procuration à Melle A. SAUGE), Mme S. ARNOUX (procuration à Mme C. ROGNON), Mme E. JULLIARD (procuration à Mme L. GAIFFE), Mme N. LIMOGES, M. JL. PUGIN (procuration à Mme MP. ROUGNON-GLASSON).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; M. JL. DUFFAIT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A 20h20, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

20160926-01 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 août 2016

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 22 août 2016. Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

20160926-02 Décisions prises par le maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Date	Tiers	Montant HT	Objet
19/08/2016	Gaz et eaux (Mamirolle)	1 011,00 €	Remplacement garniture mécanique d'une pompe de rétrolavage
31/08/2016	Altrad Collectivités (Florensac)	215,00 €	Vitrine 6 feuilles bâtiment scolaire
01/09/2016	Install'Nord (Etupes)	93,10 €	10 grilles inox pour nouveau four accueil de loisirs
01/09/2016	GIRARD SARL (Grand'Combe Châteleu)	542,67 €	Remplacement chauffe-eau salle des fêtes Derrière-le-Mont
02/09/2016	C2M (Loray)	196,00 €	Aspirateur extension école
05/09/2016	BUROCOM (Morteau)	220,00 €	2 ^{ème} onduleur secrétariat général (suite orage)
06/09/2016	LJ Toiture (Montlebon)	560,00 €	Travaux toiture église Derrière-le-Mont

10/09/2016	VAGNEUX (Morteau)	175,00 €	Téléphone salle des élus
20/09/2016	ROGNON Guy (Morteau)	165,00 €	Apéritif pour Descente d'Alpage
23/09/2016	JACOULOT Thierry (Gilley)	465,00 €	Coulisses à bille pour table du conseil municipal

20160926-03 Choix des luminaires dans le marché de viabilisation du lotissement Champ Prouvet

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les derniers éléments connus sur l'installation des luminaires au lotissement Champ Prouvet. Dans le marché de travaux passé le 15 juillet 2013 pour la viabilisation du lotissement communal Champ Prouvet, le lot 02 Electricité, éclairage public, a été attribué à la société BALOSSI-MARGUET de Morteau.

La commune envisage l'installation des candélabres prévus au marché d'ici la fin de l'année, étant donné que le lotissement est loti dans sa grande majorité. A cet effet, la municipalité a questionné la société BALOSSI-MARGUET sur l'incidence financière d'installer un système à LED en lieu et place de celui au sodium initialement prévu.

Monsieur Jean-Pierre HIRSCHY, représentant de la société BALOSSI-MARGUET et présent lors de cette séance apporte les premières conclusions et préconise une étude plus poussée afin d'assurer une couverture lumineuse optimale du lotissement.

L'exposé de M. HIRSCHY et de Madame le Maire entendu, le Conseil Municipal débat du choix à faire quant au réseau d'éclairage public au lotissement Champ Prouvet.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- MISSIONNE la société BALOSSI-MARGUET, titulaire du lot 02 Electricité, éclairage public, d'effectuer une étude d'implantation optimale sur l'ensemble de Champ Prouvet.
- DEMANDE à la société BALOSSI-MARGUET de proposer un devis pour le nouveau projet de réseau d'éclairage public, avec deux variantes de luminaires LED.
- DIT que le résultat de ces travaux fera l'objet d'un avenant au marché de viabilisation du lotissement Champ Prouvet lors d'une prochaine séance.

20160926-04 Avenant 01 lot 09 du marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître

Monsieur Régis BINETRUY informe le Conseil Municipal que lors des réunions de chantier du marché des travaux du cloître il a été proposé par le maître d'œuvre et la société PERRIN SAS, titulaire des lots 09 et 10 dans le marché de travaux de réhabilitation de l'aile Est du Cloître, de remplacer le sol souple en lino prévu dans l'entrée de l'aile côté jardin de la cure, par du carrelage pierre identique au couloir refait dans l'aile Est.

Cette modification permettra l'unification des sols dans l'aile Est du Cloître et assurera une entrée plus facile d'entretien et d'une durée de vie plus importante. Le sol souple lino non posé, sera affecté au pallier du premier étage de l'escalier de l'aile Ouest au niveau de l'église.

Un devis a été présenté en mairie pour les modifications apportées au lot 09 Revêtements sols durs, d'un montant total de 1 715,55 € HT, soit une plus-value de + 16,29 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour les travaux supplémentaires de carrelage dans le marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître.
- AUTORISE l'avenant 01 du lot 09 Revêtements sols durs, dans le marché de travaux du Cloître, passant le coût total de ce lot de 10 529,02 € HT à 12 244,57 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

20160926-05 Avenant 01 lot 10 du marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître

Monsieur Régis BINETRUY informe le Conseil Municipal que le choix du remplacement du sol souple lino dans l'entrée de l'aile Est du Cloître côté de la cure, impacte également le lot 10 Revêtements de sols souples, dont la société PERRIN SAS est titulaire.

Un devis a été présenté en mairie pour les modifications apportées au lot 10 Revêtements sols souples, d'un montant total de - 484,82 € HT, soit une moins-value de 1,54 % du montant du marché initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour les travaux supprimés de sol souple dans le marché de réhabilitation de l'aile Est du Cloître.
- AUTORISE l'avenant 01 du lot 10 Revêtements sols souples, dans le marché de travaux du Cloître, passant le coût total de ce lot de 31 539,38 € HT à 31 054,56 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

20160926-06 Décision Modificative 03 Budget Communal 2016 – rectification d'un impair d'inscription budgétaire

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique au Conseil Municipal qu'un impair d'inscription budgétaire a été commis dans le Budget Communal 2016, qui nécessite d'être rectifié rapidement. Il s'agit du résultat de la section de fonctionnement 2015 inscrit en investissement à l'article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, mais également repris en fonctionnement à l'article 002 Résultat de fonctionnement reporté.

Afin de rectifier ce doublon, il est proposé les mouvements de crédits suivants :

- Suppression du report de 169 763,45 € à l'article 002 (recette de fonctionnement)
- Suppression du remboursement anticipé de 100 000,00 € de l'emprunt à l'article 1641 (dépense d'investissement)
- Versement exceptionnel de 70 000,00 € du budget annexe Lotissement Champ Prouvet de 70 000,00 € à l'article 7551 (recette de fonctionnement)

Et pour équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement :

- Baisse du virement à la section d'investissement de 100 000,00 € à l'article 023 (dépense de fonctionnement)
- Baisse du virement de la section de fonctionnement de 100 00,00 € à l'article 021 (recette d'investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour les mouvements de crédits sur le Budget Communal 2016 tels que présentés ci-dessus.

20160926-07 Décision Modificative 02 Budget Lotissement Champ Prouvet – Versement au Budget Communal

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON explique au Conseil Municipal la proposition de versement d'une part de l'excédent du Budget Lotissement Champ Prouvet au Budget Communal pour participer à la rectification du résultat de fonctionnement du budget 2015 réaffecté en doublon dans le budget 2016.

Avec l'accord de Madame Peggy JACQUARD, Trésorière de Morteau, un versement d'un montant de 70 000,00 € peut être fait au Budget Communal. Le nouveau solde excédentaire du Budget Lotissement Champ Prouvet serait de 1 386 067,35 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour le mouvement de crédits suivant sur le Budget Lotissement Champ Prouvet : augmentation des crédits de 70 000,00 € à l'article 6522 Reversement excédent budget annexe.

20160926-08 Vente de la parcelle 30 au lotissement Champ Prouvet

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la parcelle 30 au lotissement Champ Prouvet fait l'objet d'une réservation et nécessite la prise d'une délibération selon les éléments suivants :

- Parcelle 30 : 771 m² à 165 € / m²
Acquéreur : Mme Lucie BERNARD et M. François PAROLA
Prix de vente : 127 215,00 € dont 17 481,79 € de TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour réaliser la vente de la parcelle 30 tel que décrit précédemment.
- DIT que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge des acquéreurs.
- AUTORISE Madame le Maire à signer les pièces administratives et comptables relatives à ces ventes.

20160926-09 Choix du prestataire pour l'achat des tapis de judo

Monsieur Fabien BEZ présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation pour l'achat de tapis de judo neufs afin d'équiper la nouvelle salle judo située au premier étage de la salle des fêtes. La consultation porte sur 42 tatamis 200x100x5 cm et 1 tatami 100x100x5 cm.

- Société JUDOGLI (Bagneux) : 2 478,19 € HT
- SPORT COMTOIS (Besançon) : 3 153,33 € HT
- DECATHLON PRO (Villeneuve-d'Ascq) : 2 564,17 € HT
- SPORTAP (La Chapelle sur Erdre) : 2 627,10 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'acquisition de tatamis neufs pour la salle de judo avec la société JUDOGLI pour un montant total de 2 478,19 € HT, soit 2 973,83 € TTC.
- AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande.
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2016 à l'article 2158 Autres matériels et outillages

20160926-10 DIA sur la parcelle cadastrée AB 242 sise 6 rue du Doubs

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner pour la parcelle cadastrée AB 242, sise 6 rue du Doubs, d'une contenance de 856 m², pour un montant de 295 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente de la parcelle.

20160926-11 DIA sur les parcelles cadastrées ZE 39 et 115 sises 18 rue du Château d'Eau et Champ du Nord

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles cadastrées :

- ZE 39, sise 18 rue du Château d'Eau, d'une contenance de 642 m²,
- ZE 115, sise Champ du Nord, d'une contenance de 311 m²,

pour un montant de 300 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la vente des parcelles.

20160926-12 Proposition de subvention à l'association Autour d'un Jardin

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les actions de l'association Autour d'un Jardin de Montlebon qui permettent la conservation et l'entretien du jardin potager de la cure.

L'association a sollicité la municipalité pour un soutien financier en vue de nouvelles plantations.

Madame le Maire propose qu'une subvention exceptionnelle leur soit attribuée sur l'exercice 2016 pour l'entretien du jardin potager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 250,00 € à l'association Autour d'un Jardin.

20160926-13 Demande d'aide financière du SCVM pour le Meix Meusy Tout Droit 2016

Madame le Maire présente une demande d'aide financière de l'association Ski Club Val de Morteau dans un courrier reçu le 12 septembre dernier. Chaque année le club organise Le Meix Meusy Tout Droit, une course pour adultes et enfants. L'édition 2016 aura lieu le 09 octobre.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'offrir le vin d'honneur de la remise des prix par l'intermédiaire d'un bon d'achat d'une valeur de 200,00 € maximum au Coccimarket de Montlebon, comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DONNE son accord pour offrir un bon d'achat de 200,00 € maximum pour le vin d'honneur de la remise des prix de l'édition 2016 du Meix Meusy Tout Droit.
- DIT que ce bon d'achat est à faire valoir dans le magasin Coccimarket de Montlebon.

20160926-14 Augmentation du nombre d'heures du poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe de 5,50 heures

Madame Marie-Pierre ROUGNON-GLASSON rappelle au Conseil Municipal la délibération du 22 août 2016 créant un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe de 5,50 heures pour l'entretien de l'extension de l'école, de la nouvelle classe primaire et des cages d'escalier du groupe scolaire.

Après 3 semaines et demie de fonctionnement, l'agent nommé sur le poste a fait le bilan des premiers jours de fonctionnement et notamment des besoins d'entretien plus important à l'extension de l'école où se situe la classe UE UTED pour les enfants avec des troubles du comportement.

Par conséquent, et avec accord de l'agent, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'augmentation du temps de travail de ce poste, soit de 5,50 heures à 6,50 heures annualisées hebdomadaires. Cette augmentation représente 20 minutes de temps d'entretien supplémentaire par journée scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTÉ** l'augmentation du nombre d'heures du poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe de 5,50 à 6,50 heures annualisées, à compter du 01^{er} octobre 2016.

20160926-15 Approbation du nouveau tableau des emplois de la commune de Montlebon

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'adopter le nouveau tableau des emplois résultant des dernières modifications liées aux heures d'entretien des bâtiments communaux, et qui prendra effet au 01^{er} octobre 2016 :

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIF	POURVU	DUREE HEBDO DE SERVICE	DUREE HEBDO DE L'AGENT
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	1		35 h	35 h
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1		35 h	35 h
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1		35 h	28 h (temps partiel)
Sous-total 1		3	3		
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien	B	1		35 h	35 h
Adjoint Tech. Principal 1 ^{ère} classe	C	1		35 h	22,50 h (temps partiel)
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	1		1 poste 29,50 h	29,50 h
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	4		1 poste 35 h	35 h
				1 poste 33 h	33 h
				1 poste 28 h	28 h
				1 poste 6,50 h	6,50 h
Sous-total 2		7	7		
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	C	1		35 h	35 h
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	C	1		35 h	35 h
Sous-total 3		2	2		
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'Animation 1 ^{ère} classe	C	1		22,11 h	22,11 h
Adjoint d'Animation 2 ^{ème} classe	C	1		28 h	28 h
Sous-total 4		2	1		
TOTAL EFFECTIFS		14	13		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adopter le tableau des emplois effectif à compter du 01^{er} octobre 2016.

20160926-16 Prochain Conseil Municipal

Madame le Maire informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu lundi 17 octobre 2016 à 20h15.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire
Catherine ROGNON

